

## Mon bailleur n'a pas retiré mon préavis RAR

## Par Van, le 06/03/2010 à 21:33

Bonsoir à tous.

Je sollicite de nouveau vos conseils concernant la résiliation de mon contrat de location meublée. J'ai cherché dans le forum un cas similaire au mien en remontant sur une trentaine de pages, sans succès, idem avec la fonction de recherche.

J'ai envoyé une première LRAR pour informer mon bailleur de mon intention de rompre le bail le 4 Février. Cette lettre m'est revenue intacte le 24 février car mon bailleur n'est jamais allé la retirer au bureau de Poste ; parallèlement, il m'a laissé un message sur mon répondeur il y a quelques jours déclarant qu'il attendait toujours mon recommandé. Le préavis commençant à courir à réception et l'AR n'étant jamais revenu, le préavis d'un mois se trouve donc décalé. Le lui signifier par voir d'huissier est-il le seul moyen pour que le préavis puisse démarrer si mon bailleur continue d'ignorer mes RAR ?

Je suis donc dans l'obligation de payer un nouveau mois de loyer. Ce que j'ai fait, à la différence que j'ai joint mon règlement à ma nouvelle LRAR de préavis. Mon bailleur a exigé par sms à 2 reprises que je dépose le règlement dans sa boîte aux lettres bien que je lui aie indiqué premièrement l'avoir envoyé en recommandé et deuxièmement que je lui aie communiqué le numéro du recommandé (afin qu'il puisse le retirer même si l'avis de passage se serait malencontreusement égaré).

Ai-je accompli mes obligations en tant que locataire ? Si non, qu'est-ce que je risque ? Peuton me reprocher d'avoir envoyé exceptionnellement mon règlement en RAR ? Un copie du chèque et de ma preuve de dépôt seront-elles suffisantes en réponse à une mise en demeure voire un commandement de payer éventuels ?

Dans son dernier message, mon bailleur s'est arrêté avant de franchir le pas de la menace ; je crains qu'il ne prenne des mesures peu légales à mon encontre ou qu'il me fasse de nouveau avaler des couleuvres en invoquant sa profession d'huissier. A qui dois-je m'adresser dans ces cas-là ? Juge de proximité peut-être ?

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à mon cas.